



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Français de l'étranger

Question écrite n° 35920

#### Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur la situation des Français âgés qui vivent en Algérie. Le minimum de 1 800 dinars mensuels ne leur permet pas de vivre dans des conditions décentes en raison du coût de la vie. Il lui demande donc les mesures que le Gouvernement compte prendre pour relever le minimum des personnes âgées qui demeurent en Algérie.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les Français âgés démunis résidant en Algérie bénéficient, au titre de l'aide sociale, d'allocations de solidarité versées par le ministère des affaires étrangères. Ces allocations correspondent au minimum vieillesse versé en France. Leur montant est actuellement de 2 400 francs par mois. Il équivaut, depuis le 1er février 1988, à 2 086 dinars et marque, compte tenu des mouvements de change, une augmentation notable du pouvoir d'achat des bénéficiaires depuis 1985. Le taux de 2 400 francs, déjà reconduit en 1987 après une étude approfondie du niveau de vie local, sera prochainement réexaminé par la commission permanente du conseil pour la protection sociale des Français à l'étranger. Cette instance, qui se réunit chaque année et à laquelle participent des représentants qualifiés de nos communautés à l'étranger, prendra en considération l'évolution des prix en Algérie ainsi que l'appréciation du franc par rapport au dinar au cours de l'année passée pour fixer le nouveau montant des allocations versées en 1988 à nos compatriotes démunis.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35920

**Rubrique :** Français: ressortissants

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 397

**Réponse publiée le :** 28 mars 1988, page 1353